Le Mégaphone

Le porte-plume des porte-voix

N°38 **Le bulletin d'ADVOCACY FRANCE** **JANVIER 2010**

Numéro Spécial : Campagne de solidarité en santé mentale « Je suis fou, et vous ?»

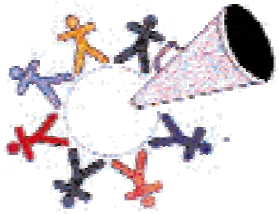

EDITORIAL

Comment sortir un numéro du Mégaphone en janvier sans présenter à tous nos lecteurs tous nos vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour la nouvelle année 2010.
Quand nous parlons de santé, nous incluons bien sûr la santé mentale, car il ne pourrait y avoir de santé sans santé mentale. Cette santé, cette santé mentale, que nous souhaitons, nous la souhaitons à tous. Association d' Usagers des services de Santé, nous sommes bien sûr concernés ,au premier chef, par la politique sanitaire ; Mais nous voulons rappeler que la Santé Mentale n'est pas seulement affaire de soins mais aussi de prévention et de promotion pour tous. Les suicides au travail nous le montrent bien. Pourquoi avoir dépensé tellement d'argent pour le vaccin H1N1 ?
Quand nous parlons de bonheur, nous parlons de justice, car comment concevoir un bonheur absolu ? Nous savons qu'il n'existe pas. Mais comment aspirer à une paix de l'âme quand la misère frappe à nos portes ? Comment ne pas rappeler que les sans abris ne sont pas sans abris seulement quand le grand froid ou un séisme en font un problème médiatique.
Quand nous présentons nos vœux de prospérité, il s'agit pour nous de la prospérité des projets qui fondent l'homme dans son humanité, c'est-à-dire dans sa dignité, c'est-à-dire dans ses droits. Nous pensons que, s'il faut certes apporter une réponse à la crise financière, elle ne doit pas se résumer à une aide aux banques mais permettre de repenser les choix de société qui sont à l'origine de la crise.
*Ce numéro spécial porte témoignage de notre campagne. Nous l'avons appelé « Campagne de **Solidarité** en Santé Mentale », pour signifier l'importance d'une mobilisation de tous autour de la question de la Santé Mentale. Nous avons fait de la ratification de la Convention de l'ONU sur les Droits des Personnes handicapées l'enjeu de cette Campagne. Aujourd'hui cette Convention a été ratifiée par le Parlement. Luttons pour son application effective.*

Philippe GUERARD - Président d'Advocacy France

SOMMAIRE

Editorial, Sommaire ..... **Page 1**
La Campagne : Déroulée et réactions ..... **Pages 2 et 3**
La Campagne au Conseil Régional d'Ile de France ..... **Pages 4 et 5**
La Campagne : Débat avec des députés à Caen ..... **Pages 6 et 7**
Les journées de la participation citoyenne ..... **Pages 8 et 9**
La Campagne à Carmaux ..... **Pages 10 et 11**
Journée des droits des personnes handicapées ..... **Pages 12 et 13**
Journée Européenne de la dépression ..... **Page 14**
La vie de l'association ..... **Page 15**
Images de la Campagne ..... **Page 16**

La Convention de l'ONU ratifiée par le Parlement Français en Décembre 2009

Le jour où des gens qui n'ont pas l'habitude de parler seront entendus par des gens qui n'ont pas l'habitude d'écouter, de grandes choses pourront arriver !

ADVOCACY - FRANCE
Association d'usagers en santé mentale
5 place des Fêtes 75019 PARIS
Tél/Fax 01 45 32 22 35
secretariat@advocacy.fr
www.advocacyfrance.com
www.forum.advocacy.fr

DELEGATIONS REGIONALES

ADVOCACY – Paris île de France et Espace Convivial Citoyen
5 place des Fêtes 75019 – 01 46 07 18 18
advocacyparis@wanadoo.fr

ADVOCACY – Caen Basse Normandie
1018 Gd Parc 14200 Hérouville St Clair
02 31 94 70 25 - advocacy.caen@free.fr
Espace Convivial Citoyen de CAEN
5 rue Singer 14000 CAEN 08 70 29 48 59
eskonci14@yahoo.fr
Espace Convivial Citoyen de Vire
3 rue des Augustines 14 500 VIRE
Tél. 02 31 68 03 82
Espace Convivial Citoyen de Granville
766, rue de Matignon
50400 GRANVILLE

ADVOCACY – Rouen – Haute Normandie
6 rue de Germont – 76000 ROUEAN
ECC2/4 rue Edouard Adam
76000 ROUEN
Tél. 02 35 36 62 20
advocacy.rouen@orange.fr

ADVOCACY – Orléans – Région Centre
Maison des Associations
46 Ter rue Sainte Catherine
45000 Orléans
Tél. 06 43 81 34 99
sylvie@tranchant-rousseau.fr

ADVOCACY PICARDIE
ECC/GEM L'Echarpe d'Iris
33 rue Porte des Champs
02140 VERVINS
Tél. 03 23 97 17 02
lecharpediris.association@neuf.fr

ADVOCACY NORD MAUBEUGE
6, rue Larbrisseau - 59680 DAMOUSIES
president-advocacy-nord-maugeuge@orange.fr

La Campagne de solidarité en santé mentale « Je suis fou, et vous ? »

Cette campagne s'est déroulé au cours du dernier trimestre 2009

But et Déroulé de la campagne.

(Nous présentons ses différentes phases dans les pages suivantes)

Il s'agit de créer des événements citoyens pour faire entendre le point de vue des personnes concernées par le problème de la souffrance psychique ,des troubles psychiatriques ou des problèmes affectant la santé mentale et pouvant conduire à une situation de handicap psychique. Les débats sont menés par les personnes elles-mêmes. Elles entrent en dialogue avec les personnes de leur entourage,les professionnels de tous les champs d'intervention , les pouvoirs publics et toutes les personnes de la société. Ces débats auront pour objectif de faire émerger des propositions pour une politique citoyenne en santé mentale , propositions qui seront transmises aux décideurs politiques :

1. **Le lundi 5 octobre** à la salle du conseil du Conseil Régional d'Ile de France : Assises pour politique citoyenne en santé mentale animées par des usagers
2. **Le lundi 5 octobre** à la salle du conseil du Conseil Régional d'Ile de France, avant –première du film « Vivre sa vie »
3. **Le mercredi 7 octobre** à17h à l'auditorium de la Mairie de Paris : Première représentation publique du film « Vivre sa vie »
4. **Le mardi 13 octobre** à 14h.à l'Espace Convivial et Citoyen de Caen : Débat entre les usagers de l'espace convivial citoyen et des parlementaires : Mr Jean-François Chossy. et des parlementaires du Calvados : Mmes Ameline et Dumont, Mrs Duron, Cousin et Leteurtre.
5. **Le 21 octobre**, Participation à la Journée des Droits des Personnes Handicapées à Genève (ONU).
6. **Les 12 et 13 novembre** au Palais des Congres à Caen : La manifestation nationale « Dire et Réagir ensemble , Tous acteurs, Tous citoyens », organisée par un collectif dont la fnars et l'uniopss.
7. **Le 16 novembre** au Centre Social de Carmaux (81) : Projection du film et débat.

Ces différentes manifestations se feront dans le cadre de la **Campagne de Solidarité en Santé Mentale « je suis fou, et vous ? »,** de **la Journée Mondiale de la Santé Mentale** (10 Octobre), et en lien avec **la Journée Européenne de la Dépression** (8 Octobre).

Les réactions à la Campagne

Lettre de Madame Laurence Dumont, Députée du Calvados (P.S.), au lendemain de la campagne

Monsieur,

C'est avec attention et intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier me faisant part de la campagne Santé mentale en Europe en faveur de l'inclusion des personnes souffrant de problèmes de santé mentale.

Par ailleurs, j'ai aussi pris connaissance des recommandations d'Advocacy France que vous aviez déjà remises à ma collaboratrice lors de votre journée de sensibilisation à laquelle, malheureusement, je n'ai pas pu assister.

Je vous informe que j'ai saisi mon groupe, à l'Assemblée nationale, de l'ensemble de ces propositions ainsi que des revendications concernant l'application du droit au logement et la mise en place d'une Haute Autorité chargée de veiller à l'application de la convention de l'ONU des Droits des personnes Handicapées.

Sur ce dernier point, je vous informe, et c'est bien volontiers, que j'ai demandé à Madame Nadine Morano, Secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité, de bien vouloir m'informer des démarches mises en œuvre pour la création d'une telle institution, sachant néanmoins que le texte n'a pas encore été adopté par le Sénat.

Laurence DUMONT

Les réactions à la Campagne

Réaction de Nathalie, participante à la journée du 5 ctobre au Conseil Régional d'IDF.

Bonjour à tous,
cette rencontre était "gé-nia-le" , dans le sens "productive" et "ouverte". Elle m'a fait beaucoup de bien !!!
Et lorsque tu dis Annie, qu'il faut se "rassembler" , ce n'est que quelques heures après l'avoir dit et redit que j'ai compris (ou commencer à comprendre) ce que tu voulais dire.... Merci Advocay! de l'avoir fait cette journée. Il y avait plusieurs associations, plusieurs personnes actives atteintes de diverses sortes de problèmes de santé mentale. Mais en fait, Les effets et impacts sont les mêmes!!!!!!
Et j'ai comme l'impression qu'on peut déjà se rassembler, pour prendre conscience, nos propres connaissances, pour révéler, déjà notre pouvoir, par l'ensemble de nos savoir faire!
OUI cette journée était génial
Il faudrait nous voir, en parler, et partager nos impressions.
Quid de la suite à donner?
"I have a dream" : se revoir tous régulièrement, par exemple, une fois l'an, je ne sais pas, moi, mais se RAS-SEM-BLER à nouveau
Merci encore Nathalie

Soutien d' Annie Labbé Présidente d'ARGOS 2001

Bonjour à toutes et tous,
J'en suis ravie, je pense vraiment que c'est la Solution, avancer Ensemble avec nos expériences.
J'ai bien regretté de ne pas avoir été auprès de vous, mais en ce moment ma santé est fragile, donc, je me
ménage pour aller plus loin, avec vous tous.

Merci à Advocacy pour cette belle ouverture.
Au plaisir de toutes et tous vous revoir.
Avec toute mon amitié.

Réponse de Michèle Drancourt à Florence

Chère Florence,
C'est à nous les "spectateurs", les gens extérieurs même proches, de vous remercier pour ce très beau "document"!!
C'est un beau film, sobre, pas bavard, il parle de lui-même et je pense qu'il peut toucher tout le monde, qu'il à bien sûr sa place à la télévision et tu as vu comme les éducateurs en formation ont été touchés...
Je sais que c'est très difficile de se voir, de s'entendre mais en même temps je peux te dire que pour moi, c'était toi et ce n'était pas toi, pareil pour Krystoff, Mathieu ou Philippe difficile à expliquer mais comme si vous deveniez un symbole, quelque chose qui vous dépasse et en même temps reste en deçà de ce que vous êtes (on sent que tout n'est pas dit, que le combat continue). Je ne crois pas que ce film puisse être néfaste ou vous "suivre", il ne fait pas de vous des vedettes mais des modèles du courage au quotidien, des personnes tellement proches qu'on peut les retrouver à côté de soi dès que la lumière revient, qu'on peut les croiser dans la rue sans les reconnaître (çà c'est pour ce que tu dis entre ton désir de passer inaperçue, je ne crois pas que ce film, juste et pudique, vous mette à nu, il touche profondément (le texte et l'image) mais on ne sais pas par où çà passe, c'est un pur moment d'ouverture et de partage. Vous avez vraiment de quoi être fiers, je crois que çà peut réellement faire avancer la compréhension, de l'intérieur, du vécu et des aspirations des personnes dites... ceci ou cela. Grosses bises et bonne journée. A mercredi.

Michèle,

.

Le 5 octobre 2009 au Conseil Régional Ile de France

« Nous avons souhaité vous réunir dans cet hémicycle qui est un lieu politique de notre démocratie locale. Chacun-e est appelé-e à participer à cette journée au titre de citoyen-ne concernée par la santé mentale qui est l'affaire de tous et de toutes. C'est pourquoi chacun s'exprime au nom de son expérience en assumant sa place de personne à part entière. L'objectif de ces assises est de réaliser une production de recommandations destinées aux élu-es en charge de nous représenter et de voter les lois de la république.

Ces recommandations seront un socle sur lequel ces élu-es pourront construire, nous l'espérons, une politique de santé mentale plus citoyenne, plus respectueuse des personnes concernées par une expérience d'usager-es de la santé mentale».

Genèse de ces recommandations

7 séances préparatoires

Ces séances se sont tenues les jeudis après-midi de 14 h 30 à 16 h 30 du 5 septembre au 1er octobre et les lundis 14 et 28 septembre 2009 de 18 h à 20 h, soit 14 h de préparation en séance, auxquelles doivent être ajoutés les temps de production des documents que nous avons en main aujourd'hui et que nous estimons à 20 h. Ces 34 h estimées de préparation nous les avons passées à plusieurs le plus souvent..

24 personnes concernées ou usager-es de la psychiatrie ont participé aux séances de préparation des assises, dont 8 à toutes les séances.

Préambule

Nous, personnes concernées par la santé mentale et usager-es des services médicaux et sociaux de la psychiatrie, observons que :

1 - Une problématique de santé mentale se situe dans le rapport entre une forte exigence individuelle (existentielle) et les normes sociales occasionnant des perturbations dans le « vivre ensemble » quels que soient les domaines de la vie sociale (famille, vie sociale et professionnelle, formation).

2 – Cette problématique du « vivre ensemble », étant une problématique socio-politique, elle ne doit pas être dissoute dans une réponse institutionnelle ; seule une politique en santé mentale doit contribuer à la résoudre.

3 – Nous voulons une politique et des pratiques institutionnelles, sociales et économiques du vivre ensemble en bonne santé mentale et nous ne voulons pas d'une gestion de la souffrance ou de la maladie mentale.

4 – Nous soutenons et affirmons que le concept de santé mentale ne doit pas être confondu avec celui de maladie mentale et de psychiatrie.

Les personnes présentent se sont prononcées sur les recommandations suivantes :

1 - La Question du Vivre ensemble

Contre les risques de marginalisation liés au diagnostic, cet axe met en évidence la manière dont les usagers-res et ex-usager-es de la psychiatrie revendiquent leur pouvoir d'exister selon leurs choix et leur projet de vie, selon sa manière de vivre (rythme et mode de faire ou d'être). Il soutient la nécessité de faire avec la diversité dans différentes situations socio-professionnelles et dans l'accès aux services publics ou privés.

Certain-es parviennent à user de « stratégies gagnantes » qui permettent de s'affirmer et de faire valoir ses droits, sa place, son rôle. Ces stratégies individuelles pourraient être décrites et transmises à d'autres pour que chacun-e gagne en confiance en soi et en réassurance. Ceci amène à penser des espaces de pairémulation et de pairadvocacy. Des espaces de solidarités visant à ne pas laisser quelqu'un-e s'isoler et rassurer, apaiser les peurs du voisinage dès que quelqu'un-e présente des signes ou des comportements étranges.

Recommandations

A1 - Évaluer et promouvoir le critère de démocratie locale des conseils de quartier en santé mentale pour contribuer à une réelle et active politique de santé mentale locale

B1 - Un numéro vert avec des personnes très qualifiées (profil à déterminer) pouvant répondre en rassurant, en dédramatisant, aux inquiétudes et peurs de l'entourage et orienter efficacement ou apaiser les personnes se heurtant aux difficultés sociales et psychosociales quotidiennes.

C1 - Une permanence physique et téléphonique d'advocat-es au pied des immeubles, dans les quartiers, des unités mobiles.

2 - Promotion des droits humains pour toutes et tous

Cet axe concerne directement la législation et les pratiques particulières

Le 5 octobre 2009 au Conseil Régional Ile de France

s'adressant aux personnes ayant un antécédent psychiatrique ou actuellement psychiatrisée : loi de 1981, sécurité et liberté, loi 1990, discours d'Antony. Les recommandations veulent rendre effectifs les droits au recours et empêcher toute privation de liberté.

Au préalable,

Nous voulons poser et que soit répondu à cette question :

Est-ce un crime que d'être malade ou avoir été malade mental ?

Et nous récusons toutes lois et pratiques consistant à dénier toutes capacités de changement des personnes et les condamnant à porter « un casier judiciaire psychiatrique toute leur vie ».

Recommandations

A2 – L'État français doit ratifier et mettre en œuvre la convention de l'O.N.U. relative aux droits des personnes handicapées (jusqu'aux décrets d'application

B2 – L'État français doit s'engager à appliquer et valoriser les droits humains des citoyen-nes quelles que soient leurs différences et singularités

C2 – L'État français doit veiller à la mise en œuvre de méthodes d'accompagnement en curatelle ou en substitution ou alternative de la curatelle, permettant une réelle émancipation des personnes dans la gestion de leur budget et de leurs biens.

3 - Accès aux droits communs

Cet axe de réflexion a démontré que le système est aberrant. Qu'il faut des services d'accompagnement et non des services de prises en charge. Que les services publics de droit commun doivent intégrer les différences, la diversité des personnes et des situations. De plus, nous observons que les dispositifs médicaux et sociaux enferment les personnes concernées dans des filières spécialisées et un statut social de marginalisation (étiquette : handicap, maladie, invalidité, délinquance, minorité,…), desquels elles ne peuvent sortir sans perdre les dits avantages (financier, thérapeutiques, ou d'aides sociales,…). De plus, cette spécialisation des dispositifs morcelle les histoires de vie et les vies des personnes (âges de la vie, effets de seuil, rigidité des procédures, approches réductrices de la complexité des situations de vie,…) et maintient les organisations institutionnelles ou associatives de ces dispositifs à l'abri des regards des citoyen-nes. D'où les abus de droit, les dysfonctionnements et la méconnaissance du grand public de leur utilité sociale ou de leur mode d'emploi, le cas échéant.

Nous affirmons ici que la santé mentale est une valeur transversale qui touche à tous les aspects de la vie.

Recommandations

A3 – Mise en œuvre des conditions nécessaires pour un accès réel à l'information sur tous les services existants et concernant les problématiques que peuvent vivre les citoyen-nes.

B3 – Nous recommandons particulièrement que l'information et l'accès concernant la pluralité des approches thérapeutiques soit donnée avec clarté et objectivité, de sorte que les personnes puissent exercer leur libre choix en connaissance de causes (libre choix éclairé), qu'elles puissent reprendre en main leur vie pour s'en sortir, et éviter tout abus de confiance.

C3 – Nous revendiquons le droit d'exister et recommandons un revenu d'existence garanti inconditionnel pour tous et toutes et non un minima social lié à un handicap, une invalidité ou une maladie.

D3 – Nous recommandons une alternative à une gestion par dispositif spécialisé au profit d'une approche centrée sur la co-évaluation entre usager-es et professionnel-les des besoins et des services correspondants

13 OCTOBRE 2009 : DEBAT AVEC DES DEPUTES A CAEN

RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS DES USAGERS EN SANTE MENTALE AUPRES DES LEGISLATEURS Mr Jean-François Chossy, Député, rapporteur de la loi 2005-102, Mme Nicole Ameline, Députée du Calvados, représentée par Mme V.Labigne Mme Laurence Dumont, Députée du Calvados, représentée par Mme E.Jardin–Payet, Mr Philippe Duron, Député-Maire de Caen,représenté par Mr Gilles Déterville, 1er Adjoint au Maire,Mr Claude Leteurtre, Député du Calvados,représenté par Monsieur J-M Prado.

Il est exceptionnel que des usagers en santé mentale « de base » puissent exprimer leurs souhaits en matière d'une législation qui les concernent directement , auprès des députés pour que ce fait soit relevé comme un évènement exceptionnel.

Les décideurs politiques sont amenés à recueillir l'avis des personnes en situation de handicap mais nous tenons à souligner l'intérêt pour eux d'une rencontre de terrain. L'enjeu était de taille car le **« peuple des Malavivre »** est peu habitué à donner son avis. Ces personnes ont souvent souffert d'un déficit de scolarisation,ont été traitées dans leur passé de manière infantilisante et habituées à ce que l'on pense et décide pour elles.

La rencontre de ce jour illustre de manière particulièrement vivante notre devise : « Le jour où des personnes peu habituées à parler seront entendues par des personnes peu habituées à écouter, de grandes choses pourront arriver »
Notre lieu de rencontre, que vous avez découvert comme un espace de parole, de liberté et de responsabilité s'appelle un **Espace Convivial et Citoyen**. Nous considérons que **l'entraide est inséparable de la prise de responsabilité.** La convivialité est inséparable d'une fraternité vécue qui bat en brèche l'isolement, l'angoisse, l'oisiveté. Cette démarche qui **substitue l'entraide à la prise encharge** redonne à chacun des acteurs sa dignité d'homme et de femme. Les trois termes : **Solidarité, Inclusion Sociale et Citoyenneté sont pour nous si intimement liés entre eux** que l'on ne peut imaginer que ces termes soient séparés sans risque de reproduire la dépendance, qui engendre l'irresponsabilité. Comme le dit Aimé Césaire, on sait que **l'émancipation est indispensable à la dignité retrouvée.**

Au lieu de considérer les personnes comme des incapables (le mot a disparu mais l'idée demeure), nous considérons que les personnes sont des personnes capables qui rencontrent des obstacles à la vie sociale ordinaire, obstacles pour lesquels il convient de tout mettre en œuvre, et notamment nos législations pour les dépasser .Nous sommes ici dans la même philosophie que la loi 2005-102 et la Convention de l'ONU des Droits des Personnes Handicapées.

Emparez-vous, Mesdames et Messieurs les Députés du mot d'ordre « Pas de Santé sans Santé Mentale ». Nous demandons une loi-cadre en santé mentale qui soit une promotion de la Santé Mentale pour tous et non un rafistolage des dispositifs psychiatriques.

1.La capacité juridique :
Recommandation et Proposition : Nous vous demandons solennellement de modifier les lois françaises afin quelles soient conformes à l'article 12 de la Convention CDPH-ONU et notamment :
- L'abrogation de la loi sur les tutelles d'avril 2007
- Le vote d'une loi permettant de mettre en place des dispositions particulières d'accompagnement à la prise de décision

Nous soutenons pleinement les positions prises par Inclusion Europe :
1.Promouvoir l'accompagnement à l'auto-représentation ("self advocacy")
2.Utiliser les mécanismes généraux de protection pour défendre au mieux les intérêts d'une personne
3.Remplacer les systèmes traditionnels de tutelle par l'accompagnement à la prise de décision
4.L'accompagnement à la prise de décision
5.Sélection et agrément des personnes accompagnatrices
6. Dépasser les entraves à la communication.
7 Prévenir et résoudre les conflits entre accompagnant et accompagné
8.Mise en œuvre des garanties

En outre, l'**article 23** qui (nous citons le wnusp) ***« garantit l'égalité dans la famille, la parentalité, le mariage et les relations, et le droit de conserver la fertilité, et assure que la garde des enfants de peut pas être refusée sur la base d'un handicap d'un parent ou de l'enfant ».***

Nous connaissons et sommes aux prises avec les difficultés et nous avons fait la preuve de notre sens des responsabilités, mais nous demandons au législateur. Comment ne pas évaluer l'impact de la disqualification ? A l'heure ou l'on trouve admirable qu'un homme écrive un livre avec la seule possibilité d'un clignement d'œil, il parait médiéval de ne pas mettre en place un authentique et respectueux accompagnement aux décisions et de continuer à se substituer aux personnes.

2. Consentement aux Soins

Recommandation et Proposition :

Nous vous demandons solennellement de modifier les lois françaises afin quelles soient conformes à l'article 14 de la Convention CDPH-ONU et notamment :

- L'abrogation de la loi du 27 juin 1990 sur l'hospitalisation sous contrainte.
- L'abrogation de la loi Dati et de l'article L122.1 du code pénal.

Le vote de lois permettant de mettre en place

A. Des mesures respectueuses des droits de l'homme et du citoyen dans le cas d'une contention dans un lieu de soin. Cette loi doit être une loi de droit commun reposant non sur l'évaluation de la personne, mais sur l'évaluation de la situation. Nous renvoyons à nos prises de position dans ce domaine (publiées dans le Mégaphone n°33)

B. Des mesures respectant aussi bien l'accès à la justice commune que l'accès aux soins dans le cas de crimes commis par des personnes nécessitant des soins psychiatriques

Nous estimons que la personne handicapée doit être un justiciable comme un autre et qu'il ne convient pas de confondre soin et sanction. Nos propositions visent à prendre en compte tant le droit à la justice que le droit aux soins, sans subordination de l'un sur l'autre

C. L'article 25 fait clairement obligation de l'obtention du consentement éclairé dans les soins. **En santé mentale, il ne peut y avoir de soin sans une part active de la personne elle-même** dans la réappropriation de son destin. Les rapports de la loi de ratification de la Convention de l'ONU **nient ce droit pour les personnes jugées incapables de consentir.**

Nous vous demandons solennellement d'être particulièrement vigilants sur le respect de ce point. Admettre le traitement imposé par la violence ne fait qu'accroître l'angoisse et le sentiment de persécution et doit être fermement prohibé.

3. L'accès au travail :

Recommandation et Proposition :

Nous reprenons à notre compte les propositions du wnusp en les adaptant à notre expérience française afin que des mesures concrètes garantissent l'application de l'article 27 de la Convention CDPH-ONU.

4. L'Inclusion dans la vie sociale ordinaire

Recommandation et Proposition :

Nous demandons que des dispositifs et des dispositions permettent l'application de l'article 19 de la Convention CDPH-ONU et permettent d'appliquer réellement la Loi 2005-102 dans le champ du handicap psychique. Nous demandons dans le respect de l'article 28 que le droit au logement, préalable à toute politique de santé mentale soit réellement appliqué.

a) Les besoins de compensation des personnes en situation de handicap psychique ne sont pas reconnus.

b) Les services d'accompagnent sont à créer. Il faut :

- Qu'ils ne soient pensés pas pour la personne, mais avec la personne, c'est-à-dire à partir de la personne.

Qu'ils soient gradués, en recherchant au maximum la responsabilité de la personne handicapée, ou plutôt le moyen d'éviter la déresponsabilisation et la dépendance.

L'inclusion des personnes handicapées dans la cité doit bénéficier à tous. Récemment un homme a tué 2 couples (et les enfants) de voisins qu'il ne supportait plus puis s'est suicidé. Le législateur est interpellé à rendre le voisinage plus humain.

5. La Question de la Solidarité

Recommandation et Proposition : Nous demandons la création d'espaces de parole et d'échange, le développement du soutien par les pairs (prévu par l'article26 de la CDPH-ONU), le développement de voix de recours et d'accès aux droits, le soutien aux associations de quartier, des campagnes d'opinion, des formations scolaires et tout au long de la vie contre les discriminations. **Proposition d'une loi-cadre en Santé Mentale.**

Rencontres nationales de la participation citoyenne Caen 12 et 13 novembre 2009

Bonjour à tous,
Les rencontres nationales de participation citoyenne des 12 et 13 novembre derniers ont incontestablement été un succès. Le nombre de participants – au total, près de 800 – montre que de telles journées correspondent à une forte attente. Elles sont surtout la preuve que la participation des personnes confrontées à une diversité de difficultés est désormais une nécessité pour co-construire des actions et pour influencer les politiques publiques… . Il faut pour cela concevoir des formes adaptées d'expression et de participation. Bien à vous,

Hervé de Ruggiero
Directeur Général FNARS

Introduction aux deux journées par Philippe Guérard et Jean-Marie Gourvil

Philippe GUERARD :
le thème de ces rencontres nationales : dire et réagir ensemble, tous acteurs et tous citoyens est très important. Je crois que depuis trop longtemps on a confisqué la parole aux personnes souvent fragilisées par une situation précaire. Quelque soit la source de notre précarité : la pauvreté, un handicap, une souffrance sociale quelconque… on est tous dans la même situation. On n'est pas reconnu, nous ne sommes pas considérés comme des citoyens. Nous sommes des usagers des services publics mais pas des citoyens dans les services publics et pas des citoyens dans la société.

J'ai été victime très jeune des mauvaises conditions de prises en charge dans les institutions sociales. J'ai toujours dénoncé la non prise en compte de la parole de la personne concernée. Ces journées sont consacrées à la participation des usagers et à la parole des usagers. Je suis heureux d'être là aujourd'hui.

Je suis président d'Advocacy France et d'Advocacy Basse Normandie , ce qui donne un sens à ma vie. En effet, se battre personnellement pour s'en sortir, c'est bien, mais ce n'est pas suffisant. Pour que ma vie ait un sens, je mène ce combat avec mes semblables. Advocacy est une association qui essaie de regrouper les personnes en souffrance psychique. Elle est ouverte à toutes les personnes en détresse.

Au début de ces deux journées sur la parole citoyenne, je crois qu'il faut dire que nous tous sommes des sans-voix parce que les situations que nous vivons sont difficiles mais surtout parce que l'on ne veut pas nous entendre parler. On ne veut pas nous donner la parole. On a le droit d'être entendu dans des institutions spécialisées mais on ne nous donne pas vraiment la parole. On est souvent les accueillis, les assistés mais par les partenaires. Nous sommes des citoyens

Introduction aux deux journées par Philippe Guérard et Jean-Marie Gourvil (suite)

sous surveillance renforcée. L'Institution nous aide mais elle exerce sur nous un poids trop fort. Nous voulons être acteurs de notre vie, nous voulons parler, nous voulons pouvoir décider, créer, faire des projets. Ces journées vont montrer que nous en sommes capables et qu'il y a un vrai plaisir à les monter, à les construire même si c'est souvent compliqué.

Nous disons à Advocacy que : Quand les personnes qui n'ont pas l'habitude de parler seront entendues par ceux qui n'ont pas l'habitude d'écouter… des grandes choses pourront se faire.

Travaillons ensemble, passons d'une situation individuelle à des situations collectives. Menons des projets et des combats ensemble. Voyons ce que l'on peut faire, ces journées vont montrer ce que l'on sait faire.

C'est la ligne pour ces deux journées. Cette réflexion nous concerne, mais elles concernent aussi les professionnels du travail social et les hommes politiques

Jean-Marie GOURVIL :

La légitimité du travail social, c'est le travail sur le lien social, c'est faire que chacun puisse créer des liens, trouver une dignité, créer des projets, être acteur. Sa mission c'est de faire que l'on puisse vivre ensemble en étant tous citoyens et tous créateurs ». C'est ce que les américains appellent l'empowerment et que l'on traduit en français par le développement du pouvoir d'agir !

Cette façon de voir a toujours été la mienne, comme un instinct. Comme une posture existentielle. J'ai toujours pensé que les institutions voulaient gérer des populations, des services mais qu'elles ne voulaient pas redonner le pouvoir aux citoyens, leur permettre de se gérer eux-mêmes avec les membres de leur tribu. J'ai vécu 5 années au Québec et les québécois m'ont appris que souvent, sous l'attitude d'écoute des travailleurs sociaux, il y a une non-écoute réelle. Mais que si l'on mobilise la parole des usagers, alors on développe vite de projets réels. Les politiques publiques qui s'appuient sur les projets des usagers participent de la résolution de la question sociale, mais celles qui l'ignorent ne gèrent que des dispositifs.

Réponse de Philippe GUERARD :

Etre acteur, c'est de ne pas être seulement un « bénéficiaire » ou un « intervenant social » jouant un rôle écrit par les institutions. Etre « acteurs » c'est ne pas être un figurant. C'est être citoyen dans son rôle.

Pour être acteur, il faut travailler sur des projets : c'est pour chacun de nous : agir, dire, dénoncer, s'informer, créer des alternatives. Chacun est à sa place mais chacun est réellement moteur et développe sa responsabilité collective. Chacun doit dépasser le rôle que les institutions lui donnent et revendiquer des relations humaines authentiques.

Jean-Marie GOURVIL :

La planète est malade, le climat est détérioré, l'économie est surtout au service de quelques-uns et la citoyenneté s'est dégradée. On doit aller à un guichet consommer un service qui n'existe plus ou qui est formaté sans nous. La démocratie est en danger.

« Pendant longtemps (*des hommes démocratiques*) fourniront de nouvelles armes à chaque génération nouvelle qui voudra lutter en faveur de la liberté des hommes. Ayons donc de l'avenir cette crainte salutaire qui fait veiller et combattre, et non cette sorte de terreur... qui abat les cœurs.» (Alexis de Toqueville)

« Lettres de demain » Caen,le 18 mars 2017

« Ce que je pourrais retenir de ces deux journées nationales très fortes en témoignages et slam c'est que vous professionnels, décideurs et nous usagers nous devons « TOUS » nous remettre en cause pour que « TOUS ENSEMBLE » nous agissions et surtout pas les uns contre les autres, d'où l'application de la loi 2002-2 en vue de la mise en place des groupes de paroles dans toutes les structures quelles qu'elles soient institutionnelle et associative, afin qu'il en sorte de toutes les réunions enfin du concret pour nous les premiers concernés, les usagers. »

Bernie, à Caen, le vendredi 13 novembre 2009 représentant d'usagers en santé mentale

Nous avons décidé de prendre nos temps :
- le temps d'avoir confiance
- le temps d'oser dire
- le temps d'exprimer souffrances, doutes, craintes, colères
- le temps d'échanger
- le temps de mieux comprendre les statuts et rôles de chacun
- le temps de construire entre soi un point de vue avant de l'exposer et de l'argumenter devant les autres
- le temps d'argumenter
- le temps de traiter les désaccords
- le temps de changer de point de vue, éventuellement, si on est convaincu par l'autre!
- le temps d'écouter
- le temps de comprendre
- le temps de construire ensemble, des propositions, des projets, des objets
- le temps de définir des objectifs concrets qui nous concernent tous

Documents rédigés par C. ETIENNE et D. CHARUEL (Issac Cool) 13/11/2009

Santé Mentale Europe (SME)
est une organisation qui travaille à la promotion de la santé mentale positive, à la prévention des troubles mentaux, à l'amélioration des soins, à la défense de l'inclusion sociale et à la protection des droits fondamentaux des (ex)usagers des services de santé mentale, de leurs familles et de leurssoignants.

Mental Health Europe - Santé Mentale Europe aisbl
Boulevard Clovis 7, Brussels
Tel +32 2 280 04 68
Fax +32 2 280 16 04
Contact: info@mhe-sme.org
Web: www.mhe-sme.org

SME bénéficie du soutien de la Commission européenne - Programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (2007-2013).

Santé mentale et Inclusion sociale : Un pas de plus en avant

Je peux le faire

...J'ai des problèmes de santé mentale

Campagne de Santé Mentale Europe en faveur de l'inclusion des personnes souffrant de problèmes de santé mentale dans tous les aspects de leur vie. - RAPPELONS-NOUS : CHACUN A SES POTENTIALITÉS !!

Que devons nous savoir à propos des problèmes de santé mentale ?

Chacun d'entre nous peut souffrir de problèmes de santé mentale. D'après l'OMS, une personne sur quatre présentera un problème de santé mentale au cours de son existence. Des difficultés financières, le chômage, le manque d'un réseau social et l'incertitude du lendemain ont très souvent un impact négatif sur la santé et le bien être. Les problèmes de santé mentale peuvent être en même temps la cause et la conséquence de l'exclusion sociale. De nombreuses personnes souffrant de problèmes de santé mentale doivent faire face à la stigmatisation et à la discrimination et pour un nombre important, la pauvreté est une réalité.

Quand parle-t-on d'inclusion sociale ?

Souvent la société marginalise les personnes ayant des problèmes de santé mentale ce qui les empêche de prendre part à la vie en société :

- ★ accès à l'emploi
- ★ obtenir un logement approprié
- ★ accès à la formation et à l'éducation
- ★ respect des droits de l'Homme
- ★ participer à des activités et à la vie sociale.

Rappelons-nous ... chacun de nous a des potentialités !

Pour arriver à l'intégration de ces personnes dans la société et dans le marché du travail, il est nécessaire de changer la perception négative trop fréquente envers cette population ;Trop souvent, nos réactions sont négatives et nous pensons que les problèmes de santé mentale sont synonymes d'étrangeté, d'excentricité et même de folie. Ces perceptions négatives doivent disparaître et une approche positive est nécessaire : chacun a sa place dans la société.

Comment chacun de nous peut faciliter l'inclusion sociale ?

Rappelons- nous que les personnes ayant des problèmes de santé mentale désirent apporter leur collaboration en ce qui concerne :

- ★ leurs potentialités à l'emploi: ils peuvent le faire !
- ★ leurs droits à la formation et à l'éducation : ils peuvent le faire !
- ★ leur besoin à mener une vie sociale : ils peuvent le faire !

Un pas de plus vers l'inclusion social!

Je peux le faire

...J'ai des problèmes de santé mentale

Que pouvons - nous faire pour que l'inclusion sociale soit une réalité ?

★ ***Mettre en évidence les capacités des personnes ayant des problèmes de santé mentale :***
Chacun a le droit de trouver sa place dans la société. Ces personnes peuvent travailler, ils ont des talents et des savoirs et ont le droit des les utiliser.

★ ***Combattre la stigmatisation envers ces personnes :***
La santé mentale est aussi importante que la santé physique pour le bien être des individus et des sociétés. Encore aujourd'hui seule une minorité des personnes souffrant de problèmes mentaux reçoit un traitement. La crainte de la découverte par les autres de leurs problèmes, le rejet de la part des amis et la discrimination sont quelques unes des raisons pour lesquelles ces personnes ne demandent pas d'aide.
Nous devons dé-stigmatiser la maladie mentale et nous pouvons faire cela en pensant et en réagissant de façon positive à leur égard.

★ ***Promouvoir l'inclusion active de ces personnes dans la société ;***
En vainquant les préjugés et la discrimination, en obtenant des services efficaces et en participant à un réseau de soutien, nous pouvons aider les personnes ayant des problèmes de santé mentale à mener une vie et avoir des relations comme chacun de nous.

Lundi 16 novembre 2009 à CARMAUX,
Projection – Débat autour du film « Vous avez dit fous ? »

Par l'intermédiaire de Peter KAMPMAN, j'ai été invitée à participer à une rencontre-débat autour d'un film « ***Vous avez dit fous ?*** » organisée par l'association ADVOCACY France en partenariat avec la municipalité de CARMAUX, le service « politiques de la ville » et le Centre Social.

Cette film-débat a eu lieu dans le cadre de la Semaine Nationale de la Solidarité et le thème de l'insertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap psychique.

Ce film a été tourné à partir de témoignages de personnes fréquentant les « Espaces Conviviaux et Citoyens ». Nous nous sommes rendus dans la salle de projection pour visionner le film. Y participaient une cinquantaine de personnes.

J'ai découvert à travers ce film des personnes et leurs expériences de vie à travers leurs problèmes de handicap physique et psychique, des personnes revendiquant leur citoyenneté et leur place entière dans la société.
Malgré les difficultés, les souffrances engendrées par leur maladie, ces personnes dignes et intelligentes ont su vaincre de nombreuses barrières pour arriver à vivre dignement leur vie, à être créatif et acteur. Leur militantisme et leur implication ont fait la démonstration que , malgré le handicap, ils sont tout à fait en mesure d'avoir une vie sociale, professionnelle et affective ordinaire.
Je peux dire que j'ai ressenti à travers leurs témoignages respectifs cette volonté d'intégration et il me semble qu'ils ont fait la démonstration par leurs expériences que cette intégration est parfaitement possible.
Et que les structures alternatives à l'hôpital sont nécessaires pour accompagner cette intégration, sans dénier que, quelque fois, le besoin de l'institution hôpital est nécessaire mais qu'en aucun cas elle ne peut permettre à elle seule une véritable insertion.
L'idée forte, également, c'est d'expliquer le handicap psychique. Tout le monde un jour ou l'autre peut se retrouver confronté à la souffrance psychique, et, peut-être le combat de ces militants peut mettre à jour cette souffrance que l'on rencontre de plus en plus, que cela soit du fait du monde « impitoyable du travail », de l'exclusion, du chômage, de l'éclatement des familles provoquant des grandes solitudes, en fait de tous les maux de notre société moderne.
Le fou peut être n'importe qui.
La réflexion personnelle que m'a inspiré ce film est le courage de ces militants, et la démonstration que des personnes stigmatisées « handi-capées et folles » sont pleines de ressources et peuvent tout à fait prétendre vivre dignement et s'intégrer socialement et profession--nellement, malgré leur handicap psychique.

Ensuite le débat qui a eu lieu avec le public a été des plus intéressants,

* **Le Maire de CARMAUX** a remercié pour ce film et affirmé son soutien à cette initiative.
*** des témoignages de personnes** qui à un moment donné de leur existence se sont retrouvées confrontées à la souffrance psychique et on fait appel à l'institution psychiatrique, la seule réponse médicamenteuse a été offerte (témoignage d'une femme pharmacienne bien insérée socialement et professionnellement) et s'est retrouvée dans une position « objet » et non pas de sujet.
*** Des professionnels de la psychiatrie** qui déplorent les conditions de travail avec les malades, « on ne privilégie plus l'écoute et la parole » mais la camisole chimique, c'est-à-dire que les réponses à la souffrance sont la médication chimique.
- Et certains de ces professionnels regrettent une époque où justement étaient privilégiés le dialogue, l'écoute, la relation soignant-soigné était plus égalitaire (une dame dit : « on quittait les blouses blanches ») –
J'ai senti chez ces professionnels une forme de découragement, du regret de travailler dans ce genre de condition.
*** Un jeune homme, étudiant en travail social,** regrettant que l'expertise de la souffrance psychique ne soit que du fait des professionnels. Il témoignait des enseignements qu'il recevait dans un

Lundi 16 novembre 2009 à CARMAUX,
Projection – Débat autour du film « Vous avez dit fous ?

I.R.T.S. (Institut Régional en Travail Social) ; il se disait « choqué » de certains enseignements, il souhaiterait vivement que ce genre de film sur la réalité et sur l'expérience des personnes elles-mêmes ne soit pas plus fréquent dans les programmes des formations des travailleurs sociaux.

* **Certaines personnes (élus, responsables de services sociaux)** sont intervenues dans la salle dénonçant et **regrettant que les politiques sociales (**englobant l'ensemble des problématiques d'exclusion, immigrés, malades, j**eunes, vieux, femmes isolées) ne soient plus que l'objet de** « chiffres » et d'économie chiffrée.

* **Ensuite est intervenue une jeune femme,** (Josiane JIMENES) présidente de **l'association locale « L'envol de la Licorne** », qui a déjà participé l'an passé à un débat sur l'insertion des personnes en difficultés psychiques. Celle-ci a témoigné sur son vécu et ses différents séjours en institutions spécialisées.

Cette personne a la volonté de sortir de l'assistanat institutionnel et de prendre une place de militante et témoin : elle souhaite créer une dynamique associative autour de ces questions de santé psychique et surtout donner la parole aux personnes elles-mêmes ; afin que les personnes sortent de l'étiquette de « fou et d'handicapé » mais soient des personnes en capacité d'agir.

Le débat a été soutenu et fructueux, le maire a clôturé la soirée en offrant le « verre de l'amitié », des conversations à bâtons rompus ont continué.

Régine BANOS
Conseillère Municipale de Le Minier
Le 19 novembre 2009

Toi le tout petit licorneau

Toi, tout petit licorneau, blessé par les embruns de ton passé ;
Toi, tout petit oisillon perdu dans les méandres de ta vie
Toi, qui n'as pas pu savourer la chaleur d'un nid douillet

Toi, tout petit licorneau, dont la roue de ta destinée s'est emballé
Toi, tout petit oisillon éjecté dans les entrailles de notre terre
Toi, qui t'es retrouvé hagard dans les fourrés

Toi, tout petit licorneau, meurtri par la horde des humains
Toi, tout petit oisillon, craintif et maladroit
Toi, qui t'es senti exclu de la grande steppe

Nous t'invitons à venir dans notre tendre prairie
Où des licorneaux pansent leurs blessures
Où des oisillons savourent la chaleur d'un nid douillet.

Nous te convions dans cet havre de paix
Soutenu par une oasis utopique
Où tu pourras t'abreuver en compagnie de joyeux farfadets
Qui égrènent de douces mélopées.

Josiane JIMENES

Il faut aider les personnes handicapées mentales, pas les priver de leurs droits fondamentaux
Article de Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'homme, 21/09/09

Les personnes présentant des troubles psychiques ou des déficiences intellectuelles étaient, encore tout récemment, victimes de discrimination et de stigmatisation et maintenues dans un état de sujétion. On voyait un problème dans le simple fait qu'elles existent. Nombre d'entre elles étaient reléguées dans des établissements de soin ou cachées par leur famille. Elles étaient traitées comme des non-personnes inaptes à prendre des décisions sensées.

Bien que cette situation ait beaucoup évolué avec l'avancée de la cause des droits de l'homme, les personnes présentant des troubles psychiques ou des déficiences intellectuelles rencontrent encore des difficultés pour exercer leur droit de décider par elles-mêmes, y compris sur des questions importantes. Elles ne jouissent que d'une *capacité juridique* réduite, quand elles n'en sont pas entièrement privées, et sont placées sous la tutelle d'une autre personne chargée de prendre toutes les décisions en leur nom.

Certaines personnes présentant des troubles psychiques ou des déficiences intellectuelles peuvent avoir des difficultés objectives à parler pour elles-mêmes devant les autorités, les banques, les propriétaires et autres institutions analogues – en raison de leurs déficiences réelles ou perçues. Elles peuvent aussi être manipulées et ainsi amenées à des décisions qu'elles n'auraient pas prises autrement.

Un principe élémentaire des droits de l'homme veut que les normes adoptées d'un commun accord s'appliquent à *tout* être humain, sans distinction aucune. **Or, les normes internationales en matière de droits de l'homme n'ont pas été appliquées aux personnes handicapées.** C'est cette carence qui a incité les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies à adopter la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Ce texte souligne que, quelle que soit la nature de leur déficience, les personnes handicapées doivent jouir de tous les droits de l'homme, à égalité avec les personnes non handicapées.

L'objectif est de promouvoir l'intégration et la pleine participation des personnes handicapées à la société. Lorsque nous privons certaines d'entre elles du droit de parler en leur propre nom, nous agissons en contradiction avec ces normes.

Comment faire concrètement ?

La Convention des Nations Unies traite de cette question dans son article 12, déclarant d'emblée que les gouvernements « reconnaissent que les personnes handicapées jouissent de la capacité juridique dans tous les domaines, sur la base de l'égalité avec les autres ».

La Convention reconnaît que certaines personnes, en raison de leurs déficiences ou d'obstacles extérieurs, sont effectivement dans l'impossibilité de prendre seules des décisions importantes. La Convention demande aux gouvernements de donner à ces personnes *accès à l'accompagnement* dont elles peuvent avoir besoin pour exercer leur capacité juridique.

La nature de cet accompagnement est un élément crucial. L'aide à la décision est un domaine en développement dans certains Etats membres du Conseil de l'Europe, tandis que cette pratique est inscrite depuis plusieurs années dans de nombreuses lois provinciales canadiennes. Dans le cadre de ces dispositifs, les personnes handicapées majeures peuvent – uniquement si elles le souhaitent – faire appel à des aidants, reconnus comme tels et regroupés en réseau, qui les informent et leur présentent les différentes options afin de les guider dans leurs choix.

Aux termes de la Convention, des *garanties* appropriées et effectives doivent être mises en place pour prévenir les abus. Les droits, la volonté et les préférences de la personne concernée doivent être respectés et il ne doit pas y avoir de conflit d'intérêt entre les personnes accompagnant la personne handicapée majeure et cette dernière, ni d'abus d'influence de leur part.

De plus, les mesures d'accompagnement doivent s'appliquer pendant la période la plus brève possible et être soumises à un contrôle périodique effectué par un organe indépendant et impartial ou une instance judiciaire.

Ces dispositions autorisent une variété de solutions autres que la tutelle pour les majeurs handicapés. Le principe de la pleine capacité juridique de la personne, assortie du droit de demander un accompagnement, doit être le point de départ des réformes. Cet accompagnement devrait toujours être encadré par la loi et entouré de garanties afin d'éviter les abus de confiance.

Cette approche marque un tournant par rapport à la pratique en vigueur dans la plupart des pays, y compris européens, où les personnes présentant des troubles psychiques et des déficiences intellectuelles étaient presque systématiquement déclarées juridiquement incapables et placées sous tutelle.

Un rapport de l'UE sur la mise en œuvre de la Convention indique avoir reçu de la République tchèque, de la France, de la Hongrie, de l'Irlande, de la Lettonie, du Portugal et de la Slovaquie l'assurance que cette question était en cours de réexamen .

Cet arrêt doit être interprété comme favorable à une approche conforme à la Convention des Nations Unies.

J'ajouterai que les personnes présentant des troubles psychiques ou des déficiences intellectuelles devraient avoir le droit de voter et de se présenter aux élections. Bien que cela soit énoncé expressément dans la Convention des Nations Unies (article 29), certaines

personnes sont, à cet égard, victimes d'exclusion dans plusieurs pays européens. Etant privées entièrement ou partiellement de leur capacité juridique, elles sont également privées de ces droits, ce qui ajoute encore à leur invisibilité politique.

.

FORUM EUROPEEN DES PERSONNES HANDICAPEES : COMPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE L'ARTICLE 12 (EXTRAIT)

1. INTRODUCTION

L'ONU a adopté en décembre 2006 la Convention sur les Droits des Personnes Handicapées (dénommée ci-après CDPH). Cette Convention est entrée en vigueur le 3 mai 2008. La Convention est un instrument légal, adopté au niveau international et juridiquement contraignant qui contient des principes directeurs pour la communauté internationale. C'est un outil, un incitateur qui indique la voie à suivre pour mener les changements dans les affaires intérieures. L'un des messages clés portés par cette convention est que les personnes handicapées ne sont pas des objets mais des sujets humains qui ont droit au respect et à être traités sur base égalitaire avec les autres.

Article 12

1. Les États Parties réaffirment que les personnes handicapées ont droit à la reconnaissance en tous lieux de leur personnalité juridique.
2. Les États Parties reconnaissent que les personnes handicapées jouissent de la capacité juridique dans tous les domaines, sur la base de l'égalité avec les autres.
3. Les États Parties prennent des mesures appropriées pour donner aux personnes handicapées accès à l'accompagnement dont elles peuvent avoir besoin pour exercer leur capacité juridique.
4. Les États Parties font en sorte que les mesures relatives à l'exercice de la capacité juridique soient assorties de garanties appropriées et effectives pour prévenir les abus, conformément au droit international des droits de l'homme. Ces garanties doivent garantir que les mesures relatives à l'exercice de la capacité juridique respectent les droits, la volonté et les préférences de la personne concernée, s'appliquent pendant la période la plus brève possible. Ces garanties doivent être proportionnées.
5. Sous réserve des dispositions du présent article, les États Parties prennent toutes mesures appropriées et effectives pour garantir le droit qu'ont les personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, de posséder des biens ou d'en hériter, de contrôler leurs finances et d'avoir accès aux mêmes conditions que les autres personnes aux prêts bancaires, hypothèques et autres formes de crédit financier; ils veillent à ce que les personnes handicapées ne soient pas arbitrairement privées de leurs biens.

L'article 12 de la CDPH prône la reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité pour toutes les personnes handicapées. Il affirme aussi leur droit inaliénable, quels que soient leur catégorie et leur degré de handicap, à exercer leur capacité juridique sur base d'égalité avec les autres et cela dans tous les aspects de la vie. L'article demande de plus que les personnes handicapées qui ont besoin d'un soutien pour prendre leurs décisions, bénéficient d'un système d'accompagnement à la prise de décision.

Le concept d'accompagnement à la prise de décision est un concept nouveau pour la plupart des cours de justice, car il s'éloigne du concept traditionnel de la tutelle pour laquelle le pouvoir de prise de décision est délégué à un tuteur légal.

Cette nouvelle approche, codifiée par la Convention en son article 12 est aussi présente pour l'interprétation d'autres droits : article 13 (accès à la justice), article 14 (liberté et sécurité de la personne), article 16 (droit de ne pas être soumis à l'exploitation, à la violence et à la maltraitance), article 19 (autonomie de vie et inclusion dans la société), article 22 (respect de la vie privée), article 25 (santé) et d'autres encore. De manière générale, le nouvel ordre juridique, établi par la Convention, va exiger des réformes considérables dans les législations et pratiques nationales en matière de tutelle et de représentation légale fondée sur l'accompagnement à la prise de décision.

21 OCTOBRE : JOURNEE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES

A la demande de Jean-Luc Simon, Président du Groupement Français des Personnes Handicapées,dont Advocacy France est membre, j'ai représenté le mouvement DPI (Disable Personns International), à la Journée des Droits des Personnes Handicapées au Palais des Nations à Genève le 21 octobre 2009.A ce titre j' ai présenté des recommandations en matière d'application de l'article 12 de la Convention de l'ONU. Nous avons demandé notamment que les Etats se dotent d'instances de surveillance de l'application de l'ONU , mettent en place des mesures d'accompagnement à la prise de décision et excluent les traitements sans consentement. En terme de proposition concrète, nous avons insisté sur l'importance de faire évoluer les mentalités par des campagnes de sensibilisation, en prenant comme exemple la Campagne de Solidarité en santé mentale « Je suis fou, et vous ? »menée par Advocacy France. J'ai eu l'occasion lors de cette journée d'unir mes efforts avec ceux de Gabor Gombos et de Tina Minkowitz du Wnusp (Réseau Mondial des Usagers et Survivants de la Psychiatrie) ainsi que de David Webb(Australie) au double titre de DPI et de WNUSP, de (re)nouer les liens avec Philippe Miet (CFHE) et Philippe Chervin (Handicap International) et parler de Santé Mentale Europe.

C. DEUTSCH

JED
Journée Européenne de la Dépression
Association France-Dépression
Tél. : 01 40 61 05 66 / www.france-depression.org

6ème JOURNEE EUROPEENNE DE LA DEPRESSION
JEUDI 8 Octobre 2009
Rue de Caumartin Paris - 9ème Journée d'information publique

Interview de Stéphanie Wooley par
l'équipe d'« Envoyé Spécial », France 2

Mime sur le banc

La Dépression par LE THEATRE FAUVE
Scénettes écrites et mises en scène par Raïssa Bedjaoui

ADVOCACY FRANCE

FRANCE-DEPRESSION

VIE DE L'ASSOCIATION

LISTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
M. Philippe Guérard, Usager, (14)
Vice-Présidents
Mme Florence Leroy, Usagère, (75)
M. Bruno Rosier, usager (Maubeuge 59)
Secrétaire Générale
Mme Sandrine Billard, Usagère, (76)
Secrétaire Général Adjoint
M. Christian Mahaut, Usager, (50)
Trésorier
M. Philippe Lemannissier, usager, (14)
Trésorier Adjoint
M. Marc Rossignol, Retraité, (02)
Membres
Mme Bernadette Delanée, usagère
Mme Josiane Jimenes, usagère
Mme Samia Mlizi, usagère
Mme Nicole Nacu, Retraitée,Caen (14)
M. Jean-Yves Foucart, usager (59)
M. Jacques Lecuivre, bénévole Vire (14)
M. Bernard Meile, Usager, Paris (75)
M. Denis Rénier, Usager, Caen (14)

POURQUOI J'AI QUITTE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de la dernière Assemblée Générale, j'ai décidé de ne pas postuler à un poste au Conseil d'Administration d'Advocacy France, et donc de quitter toute fonction officielle au CA et à fortiori au Bureau. Je me dois à une explication :J'ai tenu par ce geste à répondre aux personnes qui récusent Advocacy France en invoquant le pretexte de ma présence. Selon eux, Advocacy France ne serait pas Association d'usager, du fait que je ne suis pas un usager. Il est parfaitement exact que ma longue fréquentation des institutions en santé mentale ne s'est pas faite à partir d'une « prise en charge » Il est parfaitement exact que j'en ai été l'un des fondateurs
aux côtés de Martine Dutoit. Est-ce que cela retire la qualité d'Association d'usagers à une association dont les instances dirigeantes sont composées d'une majorité écrasante d'usagers depuis de 10ans.Refuse-t-on à ATD ¼ Monde ,basé sur l'échange de compétence ,de représenter le peuple de la misère ?On voit bien qu'il s'agit d'un faux procès, cousu de fil blanc dans la politique politicienne de cercles associatifs. Pourquoi tant de haine à l'égard d'Advocacy France ?Pourquoi des calomnies ? A qui cela sert-il ?J'ai une profonde admiration pour le courage de ses militants,et notamment ses dirigeants et cette admiration, je pourrais dire cette affection, m'incite à leur renouveler ici mon adhésion :Si je peux les aider, je continuerai à le faire dans la mesure de mes moyens, en simple conseiller sans voix délibérative. Car leur cause est aussi la mienne.

Claude DEUTSCH

NUIT de la SOLIDARITE 28 Novembre 2009
Intervention de Mr Ph Guérard, président de l'Association Advocacy France, association d'usagers en santé mentale

C'est maintenant un constat bien établi que les personnes en souffrance psychique sont les plus nombreuses parmi les sans-abris et que les sans-abris sont des personnes en grande souffrance psychique. Comment s'étonner que la précarité, la misère et l'absence de la sécurité d'un logement soient génératrices de l'angoisse et facteurs importants de déséquilibre personnel. Comment s'étonner que, dans une société qui développe de plus en plus la compétitivité et la rivalité, en un mot l'égoïsme et l'indifférence à l'égard de son prochain, les personnes en souffrance psychique soient les premières touchées par l'exclusion sociale, le chômage, la misère.
Combattre le stigmate et la discrimination lutte contre la désinsertion qui conduit à la pauvreté et peut permettre d'éviter d'avoir recours à une aide psychologique. .Nous sommes pour l'accès aux soins pour tous dans des lieux accessibles à tous « Il n'y a pas de santé sans santé mentale », mais nous revendiquons les droits de l'homme et nous refusons que l'hospitalisation sous contrainte soit utilisée comme réponse aux problèmes dans le cadre du plan « grand froid ».

Nous demandons l'application du droit au logement et ce quelques soient les difficultés des personnes et non le maintien dans des dispositifs d'hébergement et d'assistance.

Nous revendiquons la mise en place d'une loi cadre en santé mentale,expression d'une politique qui soit autre chose qu'un nouveau re-looking de la psychiatrie. Nous demandons que, au lieu de mesures sécuritaires soient prise en compte dans cette politique l'exigence de conditions de vie décentes et de sécurité de vie nécessaires à l'épanouissement des adultes et des enfants,aussi bien qu'une réponse humaine à ce qui pousse à commettre des suicides sur les lieux de travail, des homicides entre voisins,par exemple

DES IMAGES DE LA CAMPAGNE

L'atelier radio aux journées « Dire et Réagir Ensemble »

Doris et Louise au Conseil Régional d'Ile de France

AGIDD-SMQ

Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec

L'ASSOCIATION ADVOCACY FRANCE

COTISATION :

20 euros par an
Cotisation de soutien 50 euros
En adhérant vous recevrez
Gratuitement le Mégaphone

Je souhaite juste recevoir le Mégaphone
10 € par an
Envoyez nous suggestions, souhaits etc…

BULLETIN D'ADHESION 2010

ADHESION ❑
Réadhésion ❑

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....
.....
.....
Code postal : .....
Tél. .....
Fax : .....
E-mail : .....
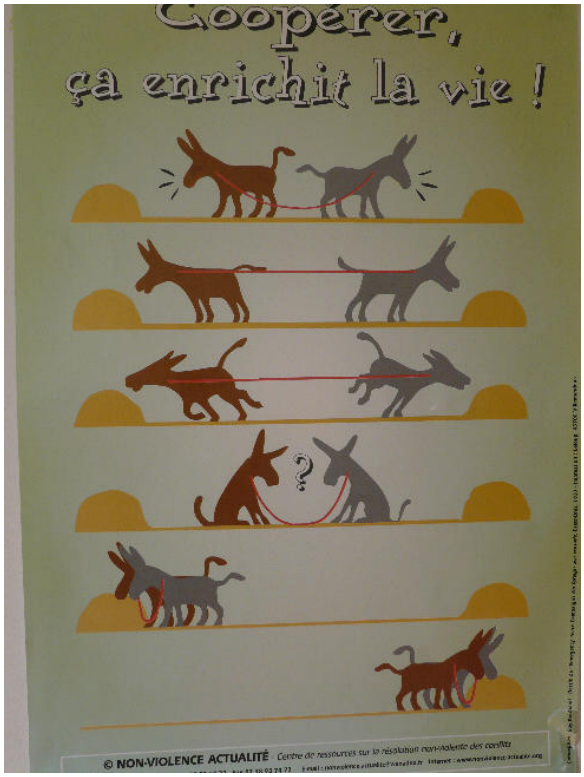
MODE DE PAIEMENT :
Espèces ❑
Chèque bancaire ❑ CCP ❑
Virement ❑
Autre…
MONTANT.....
Je souhaite un reçu fiscal ❑